

Communiqué de presse

## « BIMONT FAIT PEAU NEUVE » : OPERATION DE RENOVATION DU BARRAGE

### VIDANGE DE LA RETENUE ET FERMETURE DES ACCES DU BARRAGE PENDANT DEUX ANS

**Dans le cadre des travaux de rénovation du barrage de Bimont réalisés par la Société du Canal de Provence, l'accès au barrage sera fermé au public à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour une période de 2 ans.**

*Aix-en-Provence, le 31 juillet 2017.*

La première phase des travaux de rénovation du barrage de Bimont, qui consistait à réaliser une conduite de dérivation hydraulique afin de garantir la continuité de l'alimentation en eau des bénéficiaires pendant les futurs travaux ; mais aussi à moderniser le dispositif d'auscultation du barrage, est aujourd'hui achevée.

**Afin de préparer la deuxième phase de travaux qui débutera en septembre 2017, la retenue du barrage est actuellement partiellement vidée, passant de 14 millions de m<sup>3</sup> d'eau à 400 000 m<sup>3</sup> au début de l'automne.**

#### Pourquoi ces travaux ?

Le barrage de Bimont a connu dès les premières années après sa construction un phénomène de gonflement et de fissuration du béton dans certaines zones localisées de la rive droite. Ce phénomène, qui n'a jamais remis en cause la stabilité de l'ouvrage, est aujourd'hui stabilisé. La phase de travaux qui démarre en septembre a pour objectif de réhabiliter les secteurs endommagés, tout en modernisant le barrage. **Une fois les travaux effectués, il pourra être envisagé de remonter le niveau de la retenue et le barrage pourra de nouveau être exploité pour satisfaire à l'évolution des besoins des bénéficiaires du service de l'eau.** La pose d'une membrane étanche sur le parement amont du barrage, technique de pointe utilisée et éprouvée sur de nombreux ouvrages, renforcera son étanchéité et protégera le béton.

**Les travaux débuteront le 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour une durée de 2 ans. En conséquence, afin de garantir la sécurité du public et le bon déroulement du chantier, l'accès au couronnement du barrage de Bimont (partie supérieure où l'on peut habituellement circuler) sera fermé en semaine aux passages des véhicules, vélos et piétons.** Cependant, la Société du Canal de Provence s'est attachée à ce que l'ouvrage reste accessible. Le barrage de Bimont étant un lieu de promenade très fréquenté, l'accès à la crête sera **autorisé les weekends et jours fériés** durant les deux ans de travaux.

Un site Internet dédié aux informations relatives à l'opération est disponible à l'adresse [www.bimontfaitpeauneuve.com](http://www.bimontfaitpeauneuve.com).

#### Contacts Presse :

- Isabelle Grousse, Directrice de la communication et des relations institutionnelles,  
Tél. 04 42 66 70 92 - Mob. 06 07 45 16 27 - [isabelle.grousse@canal-de-provence.com](mailto:isabelle.grousse@canal-de-provence.com) ,
- Véronique Oppenheim, Responsable communication institutionnelle,  
Tél. 04 42 66 72 47 – Mob. 06 08 56 35 50 – [veronique.oppenheim@canal-de-provence.com](mailto:veronique.oppenheim@canal-de-provence.com) .